Règlement de la course solidaire du 26 juin 2022

Article 1 – Organisation

Un parcours pédestre en pleine nature nommée « l'Annericienne 2022» est organisée le 26 juin 2022 à Ennery par l'association Les Amis de Fayako et US ENNERY JUDO.

Article 2 – Le parcours

Les parcours sont des boucles, d'un circuit vallonné d'une distance de 3 km pour les enfants (7/12 ans), 7 km et 10 km pour les autres. Ces circuits tout terrain empruntent les chemins des communes d'Ennery, de Pontoise et d'Auvers-Sur Oise avec un bref passage dans une partie du village.

Article 3 – Inscription

L'inscription au parcours pédestre entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.
Les inscriptions sont possibles directement auprès des organisateurs avant la date de l'événement ou le jour de la course à partir de 9h00 au stade d'Ennery.
Cette épreuve est ouverte à tous.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an le jour de la course ou une décharge, est obligatoire et à présenter.
L'inscription est de 10 €, 12 € ou 15€ pour une inscription avant le 12 juin, de 15 € ou 18€ après cette date.
Pour les mineurs, la présence d'un adulte sera obligatoire pendant la manifestation.

Article 4 – Déroulement de la randonnée

Le départ sera donné :
A partir de 9h pour la randonnée
A partir de 9h30 pour le parcours enfant
A partir de 10h00 pour le parcours de 10 km,
A partir de 10h30 pour le parcours de 7 km
Le départ et l'arrivée se font au même endroit ; le vieux chemin de Pontoise, derrière le stade de Football.
Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine. Chaque coureur devra prévoir des épingles pour l'attacher.

Une collation solidaire sera offerte à tous les participants.

Article 5 – Sécurité

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cette épreuve.
Les traversées des routes seront sécurisées par des bénévoles en gilets jaunes. Une équipe de secouriste sera sur place pour les premiers soins.
Une liaison téléphonique permanente sera mise en place avec les services de secours.

Article 6 – Annulation

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.
Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés, sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve et sur présentation de celui-ci.
Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course, de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 7 – Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la course.
Les coureurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF. L'association Les Amis de Fayako décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, vols ou dégradations quelconques qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.